

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 octobre 2021**

Objet : DECISION MODIFICATIVE sur le Budget Principal, les Budgets annexes Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatre octobre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 7 procurations) - 80 voix

Votants : 37 Pour soit 80 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mme Faivre) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Delautrette) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) – 1 voix
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleury) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à Mme Gentil) – 2 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) - 1 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Bost) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseiller municipal CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président de la CC Noblat
Conseiller communautaire CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Guy MONTET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mme Stéphanie VALLÉE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{ER} VP

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président Département Haute-Vienne
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal, une deuxième pour les budgets annexes de la Creuse et de la Haute-Vienne ainsi qu'une troisième sur le budget annexe de la Corrèze.

Il convient, à cet effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Budget Principal

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget principal,

Dépenses de fonctionnement :

- Sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » :
 - o **8 000€** sur le compte **6226 « prestations de services »**
 - o **7 000 €** sur le compte **614 « Charges locatives et de copropriété »**

Ces dépenses sont financées par une baisse,

- Sur le chapitre 66 « Charges financières » :
 - o **- 15 000€** sur le compte **6615 « intérêts ligne de trésorerie »**

Cessions d'actions détenues par DORSAL dans la SPL NATHD à la Région Nouvelle Aquitaine

- Comptabilisation des parts non libérées :
 - o **2 250 000€**, opération d'ordre sur le chapitre 041 :
 - compte **266** en dépense,
 - compte **269** en recette.
- Cession des parts à la Région :
 - o **1 671 428,50€** en recette, opération d'ordre sur le chapitre 024.
- Constatation de la cession des parts non libérées :
 - o **1 671 428,50€** en opération d'ordre sur le chapitre 041 :
 - compte **269** en dépense,
 - compte **266** en recette.

Section d'investissement :

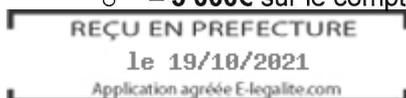
Il est proposé d'inscrire sur la section d'investissement du budget principal,

Dépenses d'investissement :

- Sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :
 - o **3 000€** sur le compte **2183 « matériel bureau et informatique »**

Cette dépense est financée par une baisse,

- Sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » :
 - o **- 3 000€** sur le compte **2315 « Immobilisations en cours »**



Budget Annexe Corrèze

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget annexe Corrèze,

Dépenses de fonctionnement :

- Sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :
 - o **25 000€** sur le compte **6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marché »** au titre des Pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Cette dépense est financée par une recette équivalente. Pour rappel, ces frais de pénalités sont remboursés à l'euro l'euro par les titulaires des marchés de travaux.

- Sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels » :
 - o **25 000€** sur le compte **7788 « produits exceptionnels divers »**

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

- Sur le chapitre 13 « Subvention d'investissement » :
 - o **2 210 €** sur le compte **13158 « subvention d'équipement - EPCI »** au titre d'un remboursement d'un EPCI d'un trop perçu sur une convention d'investissement prestations de travaux complémentaires.

Cette dépense est financée par une baisse,

- Sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » :
 - o **- 2 210** sur le compte **2315 « Immobilisations en cours »**

Budget Annexe Creuse

Section d'investissement :

Il est proposé d'inscrire sur la section d'investissement du budget annexe Creuse :

En dépenses d'investissement :

- **190 000€** sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », compte **2088 « autres immobilisations incorporelles »** au titre des droits d'Usage ENEDIS/ SDEC
- **190 000€** sur le chapitre 23 « immobilisation en cours » compte **2315** au titre des dépenses relatives au marché de travaux FttH, aux dépenses connexes liées et à celles des raccordements.

Emprunts jalon 2

Une deuxième phase de consultation bancaire est en cours au titre du financement du déploiement FttH du jalon 2 sur le département de la Creuse, A cet effet, au regard du plan de financement du budget annexe Creuse et dans un objectif d'optimisation financière, il nécessaire d'inscrire les crédits correspondants pour autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer (délibérations 687 et 778) les contrats si cette consultation aboutie.

Budget Annexe Corrèze

Section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur la section de fonctionnement du budget annexe Corrèze,

Dépenses de fonctionnement :

- Sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :
 - o **25 000€** sur le compte **6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marché »** au titre des Pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Cette dépense est financée par une recette équivalente. Pour rappel, ces frais de pénalités sont remboursés à l'euro l'euro par les titulaires des marchés de travaux.

- Sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels » :
 - o **25 000€** sur le compte **7788 « produits exceptionnels divers »**

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

- Sur le chapitre 13 « Subvention d'investissement » :
 - o **2 210 €** sur le compte **13158 « subvention d'équipement - EPCI »** au titre d'un remboursement d'un EPCI d'un trop perçu sur une convention d'investissement prestations de travaux complémentaires.

Cette dépense est financée par une baisse,

- Sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » :
 - o **- 2 210** sur le compte **2315 « Immobilisations en cours »**

Budget Annexe Creuse

Section d'investissement :

Il est proposé d'inscrire sur la section d'investissement du budget annexe Creuse :

En dépenses d'investissement :

- **190 000€** sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », compte **2088 « autres immobilisations incorporelles »** au titre des droits d'Usage ENEDIS/ SDEC
- **190 000€** sur le chapitre 23 « immobilisation en cours » compte **2315** au titre des dépenses relatives au marché de travaux FttH, aux dépenses connexes liées et à celles des raccordements.

Emprunts jalon 2

Une deuxième phase de consultation bancaire est en cours au titre du financement du déploiement FttH du jalon 2 sur le département de la Creuse, A cet effet, au regard du plan de financement du budget annexe Creuse et dans un objectif d'optimisation financière, il nécessaire d'inscrire les crédits correspondants pour autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer (délibérations 687 et 778) les contrats si cette consultation aboutie.



Il est ainsi proposé d'inscrire les mouvements ci-dessous :

En recettes d'investissement :

- **45 0000 000€** sur le chapitre 16 « *emprunts et dettes assimilées* », compte **1641** « *emprunts en euros* »

En dépenses d'investissement

- **45 000 000€** sur le chapitre 23 « *immobilisation en cours* » compte **2315** au titre des dépenses relatives au marché de travaux FttH, aux dépenses connexes liées et à celles des raccordements.

Budget Annexe de la Haute-Vienne

Section d'investissement

En dépenses d'investissement :

- **100 000 €** sur le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* », compte **2088** « *autres immobilisations incorporelles* » au titre des droits d'Usage ENEDIS/ SEHV
- **- 100 000€** sur le chapitre 23 « *immobilisation en cours* » compte **2315** au titre des dépenses relatives au marché de travaux FttH, aux dépenses connexes liées et à celles des raccordements.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité :

- **la décision modificative n°1 pour le budget principal,**
- **la décision modificative n°2 pour les budgets annexes de la Creuse et de la Haute-Vienne**
- **la décision modificative N°3 pour le budget annexe de la Corrèze**

dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

